La Cour des comptes intensifie ses contrôles sur les pensions versées à ses retraités à l’étranger, notamment en Algérie, mais également au Portugal, en Espagne, en Italie, au Maroc et en Belgique

18/10/2025 à 11h20



La Cour des comptes en France intensifie ses contrôles sur les pensions versées à ses retraités à l’étranger, et notamment au Maroc, afin de lutter contre les fraudes, qui fait perdre 60 millions d’euros par an à l’État français.

Des centaines de milliers de retraités vont recevoir un courrier de leur banque les invitant à justifier leurs droits à percevoir une pension de retraite. C’est la nouvelle stratégie mise en place par le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, afin de combattre la fraude. Ils sont au nombre de 1 million ces retraités vivant à l’étranger et percevant une pension française. Selon une enquête réalisée par la Cour des Comptes, la grande majorité de ces retraités « exilés » (77 %) vit en Algérie, au Portugal, en Espagne, en

Italie, au Maroc et en Belgique.

« *À compter de 2025, en Algérie, 16 % des retraités seraient annuellement convoqués, dont 97 % par un partenaire bancaire algérien, prestataire de la fédération Agirc-Arrco, écrit la Cour des comptes. Celle-ci prévoit de convoquer par ce biais 60 000 retraités par an, ce qui permettra de contrôler l'ensemble des retraités résidant en Algérie en six ans.* » En tout, 400 000 retraités vont être convoqués en six ans par la banque des retraités, partenaire de l'Agirc-Arcco. Une fois convoqués, ils doivent s'y rendre pour confirmer leur existence, sous peine de voir leur retraite suspendue.

Les contrôles vont aussi se renforcer dans d'autres pays comme le Maroc, la Tunisie et la Turquie. **Outre les convocations physiques, il est prévu de déployer de nouvelles méthodes high-tech, comme la reconnaissance faciale via smartphone pour certifier son existence.** Des échanges de données informatisées devraient également s'effectuer entre caisses de retraite de différents pays. […]

bladi